

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal

Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 14 Date de convocation : 08/12/2020 Date d'affichage : 21/12/2020	<p><i>L'an deux mille vingt, le dix-neuf du mois de décembre à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-OUEN-LES-VIGNES s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en session ordinaire, sous la présidence de M. Philippe DENIAU, Maire.</i></p> <p><u>Présents :</u> Mmes CHANTREAU, COURTOIS, DOUARD, FLEURY, PETIT MM. CONZETT, DESVAUX, FERRISSE, GEAY, SAËZ, TURBAT, VOISARD Formant la majorité des membres en exercice</p> <p><u>Absents excusés :</u> Mmes SALMON-HUSZTI, pouvoir à Mme DOUARD ; TESSIER</p> <p>Secrétaire de séance : M. FERRISSE</p>
---	---

Délibération N° 2020-12-D1

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 novembre 2020

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 23 novembre dernier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la réunion du 23 novembre 2020.

Délibération N° 2020-12-D2

Demande de subvention FDSR 2021

Monsieur le Maire rappelle que le Fonds Départemental de Solidarité Rurale peut être sollicité chaque année par la collectivité. Les projets éligibles relèvent de la section investissement et doivent être impérativement achevés ou commencés avant le 15 novembre 2021.

Il présente aux Conseillers les projets susceptibles d'être subventionnés par le FDSR 2021, au titre de l'enveloppe socle :

- **Travaux de rénovation la salle de bain de la boulangerie et création d'un WC indépendant.**

Travaux de réfection totale par l'entreprise ARTB validés lors du conseil municipal du 23 novembre 2020 pour un montant de 14 455.50 €.

Plan de financement

Dépenses HT	Recettes
-------------	----------

Travaux	14 455.50 €	Conseil départemental FDSR	7 227.75 €
		Autofinancement	7 227.75 €
Total	14 455.50 €	Total	14 455.50 €

- **Les travaux de mise en accessibilité de l'école de Saint Ouen les Vignes**

Les travaux de mise en accessibilité de l'école de Saint Ouen les Vignes vont être réalisés en 2021 pour un montant de 132 353€ HT. Le marché sera attribué aux entreprises par délibération du conseil en date du 19 décembre 2020.

Plan de financement

Dépenses HT		Recettes	
Travaux	132 353 €	Etat DETR	51 536 €
		Conseil départemental FDSR	6 120 €
		Autofinancement	74 697 €
Total	132 353 €	Total	132 353 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** les travaux proposés pour un montant total H.T. de 146 808.50 €,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer ce dossier auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Départemental de Solidarité 2021 au titre de l'enveloppe socle,
- **DE FINANCER** les travaux comme suit :

Montant des travaux H.T.	146 808.50 €
Subvention FDSR–enveloppe socle	13 347.75 €
DETR	51 536 €
Autofinancement	81924.75 €
- **DE SOLLICITER** l'attribution du FDSR 2021 pour l'aider à financer ces opérations.

Délibération N° 2020-12-D3

Modification de la délibération 2020-07-D6 -Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Par délibération du 23 juillet 2020, le conseil municipal a créé un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Un agent contractuel a été recruté pour une durée de 7 mois du 1^{er} septembre 2020 au 31 mars 2021 afin d'assurer la période de tuilage nécessaire au remplacement de l'attaché titulaire remplissant les fonctions de secrétaire de mairie qui fera valoir ses droits à la retraite au 1^{er} avril 2021 ;

La réorganisation des services et le départ précoce de la secrétaire de mairie titulaire dès novembre (congés à solder) ont placé cet agent contractuel en position de responsable de l'ensemble des services communaux, générant de nouvelles responsabilités et missions.

Afin de l'accompagner et de le gratifier dans ces missions réévaluées,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 13 pour et une abstention (M. SAEZ), décide :

- **DE FIXER** la rémunération de l'agent contractuel recruté sur la base d'un traitement mensuel brut de 2 600 € pour toute la durée de son contrat du 1^{er} septembre 2020 au 31 mars 2021

Délibération N° 2020-12-D4

Organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2021

Le décret du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe de la commune et du conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures hebdomadaires d'enseignement sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

La demande de dérogation doit parvenir à l'académie pour le 1^{er} mars 2021.

Sous réserve d'un avis favorable du conseil d'école,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE SE PRONONCER FAVORABLEMENT** sur l'organisation de la semaine scolaire sur quatre jours à compter de l'année scolaire 2021-22,
Les horaires de cours seront de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00. L'accueil périscolaire sera payant à partir de 16h00.
- **DE SOLLICITER** de Monsieur le Directeur académique des services de l'éducation nationale d'Indre-et-Loire une dérogation à l'organisation existante pour la mise en place de la semaine scolaire de 4 jours à la rentrée 2021.

Délibération N° 2020-12-D5

Modification de la délibération 2020-06-11 D14- Délégation au Maire de certaines attributions du conseil municipal selon les articles L 2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Par délibération en date du 11 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire certaines de ses attributions listées dans l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Il convient de préciser la délégation du 16 ° de l'article L2122-22.

16° d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;

Ces cas sont les suivants :

- En première instance
- En appel et au besoin, en cassation,
- En procédure d'urgence devant le tribunal administratif,
- Devant les juridictions administratives et judiciaires, répressives ou non répressives, devant le Tribunal des conflits,
- Pour se porter partie civile au nom de la commune

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE COMPLETER** la délibération 2020-12-D5 tel que mentionné ci-dessus.

Délibération N° 2020-12-D6

Travaux de mise en accessibilité des locaux scolaires : désignation des entreprises retenues

Vu les délibérations du 22 septembre et 15 octobre 2020

La consultation des entreprises organisée du 28 octobre au 23 novembre a permis de pourvoir les différents lots à l'exception du lot 4 – carrelage et 9 électricité.

Les critères de sélection sont :

- Prix des prestations : 40 points
- Valeur technique de l'offre : 60 points
 - Moyens humains et matériels dévolus au chantier (20)
 - Méthodologie (10)
 - Fiches techniques (10)
 - Calendrier d'exécution détaillé (délai de fabrication + délai pose) établi selon moyens mis en œuvre (10)
 - Références (10)

La commission d'appel d'offres réunit le 10 décembre 2020 propose de retenir les entreprises suivantes :

		VARIANTES	ESTIMATION MAITRISE D'ŒUVRE (€HT)	ENTREPRISES PROPOSEES	OFFRES ENTREPRISES PROPOSEES APRES NEGOCIATION (€HT)	ECART AVEC L'ESTIMATION
Lot 1	VRD-Démolition-Maçonnerie-Pierre de Taille	X	72 093,00 €	GAZY GUILLAUME	63 138,02 €	-12%
Lot 2	Menuiseries extérieures et intérieurs bois	X	10 635,00 €	EURL FERRAND	9 715,10 €	-9%
Lot 3	Platerie- Plafonds	X	17 271,00 €	VILLEVAUDET	16 476,50 €	-5%
Lot 4	Carrelage-Faïence		7 119,00 €	GUINAULT	6 280,63 €	-12%
Lot 5	Peinture	X	2 753,00 €	ROBIN GADIN	2 875,36 €	4%
Lot 6	Métallerie-Serrurerie		12 823,00 €	COMETO	11 351,90 €	-11%
Lot 7	Monte escalier					
Lot 8	Plomberie sanitaires		5 140,00 €	LEBOEUF FILLON-LF GROUPE	5 995,00 €	17%
Lot 9	Electricité-Ventilation	X	9 445,00 €	LEBOEUF FILLON-LF GROUPE	8 995,00 €	-5%
Option	Remplacement porte classe 2		4 359,00 €		4 445,15 €	2%
Lot 1	VRD-Démolition-Maçonnerie-Pierre de Taille		139,00 €	GAZY GUILLAUME	184,45 €	33%
Lot 2	Menuiseries extérieures et intérieurs bois		3 720,00 €	EURL FERRAND	3 865,70 €	4%
Lot 3	Platerie- Plafonds		250,00 €	VILLEVAUDET	345,00 €	38%
Lot 5	Peinture		250,00 €	ROBIN GADIN	50,00 €	-80%
Option	Ventilation salle de classe maternelle		3 003,00 €		1 846,85 €	-38%
Lot 3	Platerie- Plafonds		848,00 €	VILLEVAUDET	440,00 €	-48%
Lot 5	Peinture		265,00 €	ROBIN GADIN	294,85 €	11%
Lot 9	Electricité-Ventilation		1 890,00 €	LEBOEUF FILLON-LF GROUPE	1 112,00 €	-41%
			144 641,00 €		131 119,51 €	-9%

Rappel des phases de travaux :

Phase 1 : 26/04/2021 au 30/04/2021 (1 semaine) mise en sécurité des locaux en sous-sols

Phase 2 : 14/06/2021 au 20/08/2021 (10 semaines) Travaux accessibilité PMR des classes de l'école,

Mises aux normes PMR des sanitaires de l'école maternelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** les offres des entreprises telles que présentées ci-dessus
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir avec les entreprises

QUESTIONS DIVERSES

1 - Contrats territoriaux de Relance et de Transition Écologique (CRTE)

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la note cadre du Premier Ministre relative à l'élaboration des CRTE et commente les points principaux.

Dans la durée du mandat 2020/2026, le CRTE a pour objectif d'accompagner les collectivités dans leurs projets de territoire sur les plans écologique, productif et sanitaire, privilégiant la contractualisation avec l'État, tant dans les démarches actuelles qu'à venir.

Dans le cadre du plan de relance, cette démarche contractuelle sera en mesure de simplifier et mettre en cohérence les différents programmes d'aide de l'État au bénéfice d'un projet défini au sein d'un périmètre de référence. Ce dernier se situera entre la maille intercommunale et départementale.

Les périmètres devront être retenus avant le 15 janvier 2021. Monsieur le Maire précise que la Communauté de Communes du Val d'Amboise (CCVA) entend s'inscrire dans le cadre d'un futur CRTE. Aux fins de matérialisation du projet de territoire sur la durée du mandat, la CCVA, par délibération du 17/12/2020 a convenu de la mise en place d'un comité de pilotage CRTE et a désigné les membres le composant.

Le CRTE intercommunal sera alimenté des projets communaux. Monsieur le Maire précise que le dossier relatif au projet communal de réhabilitation du centre bourg/étangs devra être finalisé et déposé avant la fin juin 2021.

2 - Réforme du réseau territorial des services de la Direction générale des Finances publiques

Monsieur le Maire fait lecture du courrier adressé par le Directeur départemental des Finances publiques le 24/11/2020 portant connaissance des évolutions du réseau au niveau départemental. Concernant le territoire, à compter du 01/01/2021, la trésorerie d'Amboise est fermée et rattachée au Service de Gestion Comptables (SCG) de Loches.

Pour accompagner et assister les collectivités dans leur gestion financière et comptable, un Conseil aux Décideurs Locaux (CDL) sera nommé en 2021. M. Laurent SARRAZIN, actuel comptable public à Amboise, est appelé à remplir cette fonction en 2021.

Monsieur le Maire et quelques conseillers municipaux renouvellent leurs craintes sur les évolutions de ce nouveau réseau qui ne garantit en rien, dans l'avenir (engagement de la DDFIP jusqu'à 2026) la qualité et la proximité des services publics, y compris dans la perspective de l'implantation d'une MSAP.

3 – Règlement intérieur du Conseil communautaire de la CCVA

Le Conseil municipal est informé de l'approbation du règlement intérieur de la CCVA qui dans son article 10 prévoit les modalités de convocation des conseillers communautaires et l'envoi de la note de synthèse précédant les Conseils communautaires.

4 – Demande de subvention CRST pour le projet d'extension et réhabilitation de la boulangerie de Saint-Ouen-les-Vignes

Par deux délibérations du 17/12/2020, et dans le cadre de l'exercice de sa compétence « développement économique », la CCVA approuve le plan de financement relatif aux demandes de subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) pour 88 787 € et du F2D pour 97 172,76 €.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet structurant a pour objectif d'améliorer les conditions de travail et de production de la boulangerie qui a terme aura un rayonnement intercommunal.

La commune s'engage par fonds de concours à hauteur de 50 000 €.

5 – Maintien d'usage du sentier n° 32 (SR 32)

Monsieur le Maire fait part de la réponse qu'il a adressé à Madame Mercedes HIDALGO, propriétaire au 2 rue de la Montagne des parcelles F 33, F 34 et F 35 sur lesquelles passe le SR32. Dans la perspective de la vente de ce bien, la commune a rappelé son intention de maintenir l'usage du SR 32 désormais inclus dans la propriété de Mme HIDALGO suite à des travaux de terrassement et de clôture, conformément à l'avis formulé à l'unanimité par les membres de la commission « urbanisme/développement durable » le 4/11/2020.

Une étude de déviation du SR 32 par contournement est envisagée. Elle devra recueillir l'accord des propriétaires voisins. Mme HIDALGO s'engagerait à prendre à sa charge les frais inhérents à un nouveau tracé partiel.

6 – chèques cadeaux

Le principe de l'attribution de chèques cadeaux au profit des personnels de la commune est retenu.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à l'opération initiée cette année par l'Union Commerciale du Val d'Amboise (UCVA) qui offre une alternative locale aux chèques cadeaux utilisables auprès des grandes enseignes et bénéficie aux commerçants locaux, mis à mal en 2020 par les crises sanitaire et économique. Accord à l'unanimité.

7 – Déploiement de la fibre optique

Une première tranche permettra aux Audoniens de se connecter à la fibre optique à compter d'avril 2021. Sont concernés les habitants sud de la commune (rue Jean-Antoine Genty de Pocé à Pont-Chalet, rue de la Montagne, rue du Bois de la Chênaie).

La Seconde tranche (le reste de la commune) sera effective en 2023.

8 – Distribution des colis de Noël

L'opération a été très bien accueillie par les bénéficiaires (36 couples et 39 individuels). Monsieur le Maire fait part du courriel de remerciement de M. Jean-Luc MARIDA à l'équipe municipale et aux membres du CCAS.

Séance levée à 13h00

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2020 DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE

Numéro	Objet de la délibération	Décision
2020-12-01	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 novembre 2020	Pour à l'unanimité
2020-12-02	Demande de subvention FDSR 2021	Pour à l'unanimité
2020-12-03	Modification de la délibération 2020-07-D6 -Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité	13 pour 1 abstention de M. SAEZ
2020-12-04	Organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2021	Pour à l'unanimité
2020-12-05	Modification de la délibération 2020-06-11 D14- Délégation au Maire de certaines attributions du conseil municipal selon les articles L 2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales.	Pour à l'unanimité
2020-12-06	Travaux de mise en accessibilité des locaux scolaires : désignation des entreprises retenues	Pour à l'unanimité

LISTE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2020**

Fonction	qualité	NOM Prénom	Signature
Maire	M.	DENIAU Philippe	
1 ^{er} adjointe	Mme	PETIT Sophie	
2 ^{ème} adjoint	M.	CONZETT Pascal	
3 ^{ème} adjointe	Mme	COURTOIS Claudette	
4 ^{ème} adjoint	M.	TURBAT Patrick	
Conseiller	M.	DESVAUX Michel	
Conseiller	M.	VOISARD Jean-Louis	
Conseillère	Mme	FLEURY Dominique	
Conseiller	M.	FERRISSE Olivier	
Conseillère	Mme	DOUARD Marie-Agnès	
Conseillère	Mme	SALMON HUSZTI Sylvie	
Conseiller	M.	GEAY Dominique	
Conseillère	Mme	CHANTREAU Elodie	
Conseillère	Mme	TESSIER Maud	
Conseiller	M.	SAËZ Logan	